

## 1<sup>er</sup> août 2023

Chères élues, Chers élus de la commune et des communes voisines,  
Chers visiteurs,  
Chères habitantes, Chers habitants de Meinier,  
Chers amis,

C'est un honneur pour moi de prononcer cette année le discours du 1<sup>er</sup> août, un exercice que je sais difficile puisqu'il faut répondre à plusieurs enjeux dont celui de capter votre attention, de vous faire oublier pour quelques instants votre repas festif et la passionnante conversation échangée avec vos amis retrouvés ce soir, tout en rivalisant avec le volume sonore sous la tente !  
Je vous demande donc votre attention, mais rassurez-vous, je ne serai pas longue.

Pourquoi une fête le 1<sup>er</sup> août ?

Cette date fait référence au pacte national, le plus ancien acte constitutionnel de Suisse, signé en août 1291 par les communautés des vallées de Suisse centrale qui se sont jurées soutien mutuel dans la prairie du Grütli.

C'est un moment de réunion solennelle, de partage et de retrouvailles autour de nos valeurs fondatrices.

Le contexte très particulier de ces dernières années nous a contraints à rester agiles, à savoir modifier nos programmes, à nous réinventer et, à plusieurs reprises, à devoir reporter des dates de célébration.

Nous avons ainsi pris l'habitude étrange de célébrer des anniversaires +1 année ou +2 ans...

Ce soir, je vous propose de revenir sur un événement +2 ans.

Cela aurait pu être une célébration particulière de la signature du pacte national +2 ans, qui nous aurait donné 730 +2 ans.

Ce n'est pas de cet anniversaire dont il s'agit mais d'un événement bien plus récent...

Je vous propose de fêter un jubilaire de 50 ans +2 ans.

Cela aurait presque pu être mon anniversaire, mais ce n'est pas ça non plus – à quelques années près.

50 ans +2 ans, c'est un monde qui ressemble à s'y méprendre à celui d'aujourd'hui à quelques détails près. Détails qui toutefois revêtent une importance significative pour au moins environ la moitié de la population.

Afin de vous aider à trouver la date en question, voici quelques situations qui nous semblent bien loin aujourd'hui :

- Imaginez que vous n'avez pas vos propres papiers d'identité mais que vous êtes inscrits sur ceux d'une autre personne
- Imaginez que vous ne pouvez pas ouvrir un compte en banque
- Imaginez que vous ne pouvez pas choisir librement de travailler
- Imaginez que vous ne pouvez pas voter et exprimer vos choix dans la société dans laquelle vous vivez pourtant.

Eh bien, ces situations représentaient la norme, peu avant 50 ans +2 ans, plus précisément avant 1971, date à laquelle a eu lieu une révolution au sein de la société helvétique, celle où les femmes ont acquis officiellement le droit de vote et d'éligibilité.

S'en suivirent une série d'obtention de droits marquants ;

- Depuis 1978, l'entrée en vigueur du nouveau droit de l'enfant permet au couple marié d'exercer ensemble l'autorité parentale, appelée auparavant « puissance paternelle ».

- En 1981, le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes entre dans la constitution fédérale (notamment, à travail égal salaire égal), et en 1982 le droit à des conditions d'admission à l'école secondaire identiques pour les filles et les garçons (auparavant plus contraignantes pour les filles).
- C'est seulement en 1988, avec la révision du droit matrimonial, qu'à lieu l'abolition de la tutelle masculine sur la famille. Les femmes peuvent désormais ouvrir un compte bancaire ou exercer une activité lucrative sans l'autorisation de leur époux.
- Enfin, c'est en 1990 que le Tribunal fédéral impose à Appenzell Rhodes-Intérieures d'introduire le droit de vote pour les femmes.
- Et finalement, en 1996, est mise en œuvre la « loi fédérale sur l'égalité » visant une interdiction de discrimination dans le cadre professionnel.

50 ans +2 ans après l'obtention du droit d'éligibilité des femmes, quelle place occupent-elles dans les entités politiques de notre pays ?

On peut observer 42% de femmes au Conseil national, 26% au Conseil des États (chiffres 2020), et 3 conseillères fédérales actuellement (sur 7).

La première Conseillère fédérale ayant été Elisabeth Kopp, élue en 1984, 13 ans après l'introduction du suffrage féminin.

Pour comparaison, depuis la création de l'État fédéral en 1848, la Suisse a eu 10 conseillères fédérales... pour 111 conseillers fédéraux.

Au niveau cantonal, depuis les élections du printemps, le Canton est gouverné pour la première fois par une majorité de femmes, avec 4 femmes parmi les 7 conseillers d'État.

Sur le plan des 45 communes genevoises, le nombre de femmes dans les exécutifs représentent 38% des magistrats.

Mais revenons à Meinier, où la première femme membre de l'exécutif fut Marie-Rose Charvoz, élue adjointe en 2003 pour une législature, puis votre serviteuse élue depuis 2015.

Au Conseil municipal de Meinier, la parité hommes-femmes avait été atteinte durant la législature 2015-2020, mais n'est plus en vigueur à ce jour malgré la présence de 7 femmes sur 17 conseillers communaux.

Mais le vote de 1971 aura eu un impact dans tous les aspects de notre société, dans les actions politiques comme dans la vie quotidienne, de la Berne fédérale à Genève...

...et à Meinier, où il y a vous toutes et tous, habitantes et habitants de ce beau village et de la région, à l'origine de ce discours.

Avec les années, j'ai découvert au sein de notre population meinite des hommes actifs dans les différentes sociétés et associations communales, des hommes charismatiques, investis tant sur le plan professionnel que public. Et puis, à leur côté, il y a ces femmes qui, peut-être, pour certaines, restent dans leur ombre avec effacement et humilité, et ce sont ces femmes que je voulais mettre en lumière aujourd'hui.

Ces femmes aux carrières passées ou présentes, et celles qui ont choisi de se consacrer partiellement ou pleinement à leur famille. A toutes ces femmes, je souhaite rendre ce soir hommage à leur engagement, à leur dévouement et à leur force. Mais je souhaite aussi souligner l'engagement des hommes, qui, parfois, peut-être, ont dû endosser certains rôles – parce que c'était ainsi.

Et ce que je vois dans ce village, devant moi, en vivant avec vous, c'est, il me semble, une belle harmonie entre soutien mutuel, autonomie et compromis.

J'espère qu'avec ce subtil équilibre, dans la lumière ou dans l'ombre, chacun soit libre de ses choix, et soit respecté pour ceux-ci.

Je forme le souhait que chacun de nous, et les plus jeunes aussi, se rendent compte du chemin parcouru depuis ces 52 ans, mesurent la fragilité des acquis et poursuivent dans cette voie.

A l'heure où des tensions se manifestent parfois, où les positions se figent et où l'on parle de lutte, il me semble que l'avenir doit être imaginé ensemble, dans le dialogue, le respect, avec les richesses, les forces et les faiblesses de chacun.

Loin de moi l'envie d'entrer dans les modalités de cette organisation encore à inventer, mais la société de demain aura ses propres enjeux à relever, et, à l'image du pacte de 1291, c'est en restant unis et solidaires que l'homme et la femme trouveront certainement, et je l'espère, la voie du changement.

Je vous remercie pour votre écoute et vous souhaite une belle célébration du 1<sup>er</sup> août.

Vive la Suisse, vive Meinier.

Coranda Pierrehumbert  
Adjointe au Maire.  
Le 1<sup>er</sup> août 2023